



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS COMPTE RENDU du 23 Novembre 2011

DV

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le **23 Novembre 2011**
à 18h, sur convocation de Danièle BORDAIS, Vice-présidente.

Présents : Danièle BORDAIS, Yvette PAZ, Paulette VERGNES, Josette BLANC, Danielle CONDO, Annie ACHILLI, Germinal GRINO, Henri FRAISSE, Marie-Françoise JOURNES, Martine PALMIERO, Jean-Marie BIRBES, Bernard DOAT, Mohamed EDDAH.

Excusés : Michèle RIEUX, Betty FOURNIER, Joseph POMAR, Dominique DUASO-ORTAS.

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu de la séance précédente
Conclusions des groupes de travail : Quotient Familial et charges
Aides financières
Délibération régie de recette Résidence Sociale
Questions Diverses

Approbation du compte rendu du 2 novembre 2011

À l'unanimité.

Aides financières

4 demandes ont été étudiées.

2 demandes ont été ajournées.

2 demandes ont été accordées pour un montant de 550 €.

Depuis le début de l'année, le montant des secours s'élève à **19 041,47 €**.

Conclusions des groupes de travail Quotient familial et charges

Madame la Présidente, rappelle à l'Assemblée, la constitution de deux groupes de travail chargés de réviser le mode de calcul du Quotient Familial et l'établissement d'un tableau de relevé des charges moyennes par logement et occupant. Les groupes ont rendu leurs conclusions :

Les conditions de résidences sur Gaillac pour demander un secours sont maintenues à 6 mois mais les demandes sont limitées à une fois par an.

Le calcul du Quotient demeure l'ensemble des revenus moins le loyer divisé par le nombre de part.

Constitution du foyer	Nb de part J'usqu'au 31 Décembre 2011	Nb de part à partir du 1 er janvier 2012
Personne seule	1,5	1,5
Couple (ou personne seule avec 1 enfant)	2	2,5
Premier enfant	2,5	3
Deuxième enfant	3	3,5
Troisième enfant	4	4,5
Quatrième enfant	4,5	5
Cinquième enfant	5	5,5
Les enfants accueillis durant le week-end ou les vacances	0	1/4

Le tableau des charges, ci-dessous, constitue une base sur les dépenses moyennes d'un foyer en fonction du type de logement et du nombre d'occupants, en considérant que hormis l'eau directement impacter par le nombre de personnes, c'est le type de logement et non le nombre d'occupants qui constitue les 3/4 des charges.

Nb de personne	Type de logement	loyer moyen	chauffage et eau chaude	Énergie ménagère	eau par personne = 3,29 € X 50 m3 + 92 € d'abonnement	TOTAL CHARGES/ MOIS
1 à 2	T2 de 40 à 60 m2	320	58 € par mois	20	21 € / m = 128 / 6 mois 35 € /m = 210/6 mois	419 € 433 €
3	T3 de 60 à 80 m2	440	60 € par mois	20	49 € /m = 294/6 mois	569 €
4	T 4 de 80 à 110m2	543	63 € par mois	21	64 € / m = 384 / 6 mois	691 €
5	T 5 de 110 m2 et plus	510	67 € par mois	23	79 € /m 474 / 6 mois	679 €
6	T 5 de 110 m2 et plus	510	67	25	94 € /m 564/ 6 mois	694 €

L'ensemble des administrateurs convient qu'il s'agit d'élément d'aide à la décision et non un règlement d'attribution. Enfin, M. FRAISSE indique que dès 2012 un tarif social doit être mis en place par les distributeurs d'eau pour les personnes percevant les minima sociaux. Le CCAS se rapprochera du distributeur pour connaître les conditions réelles.

Délibération Régie de recette Résidence sociale

LE PRESIDENT, VU la délibération du 18 février 1982 instituant une régie de recettes et d'avance. VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18. VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs. VU l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer une nouvelle régie de recettes au C.C.A.S. VU l'avis conforme du comptable public assignataire, **DÉCIDE** :

Article 1 : il est institué auprès du Centre Communal d'Action Sociale, 72 place d'Hautpoul 81 600 Gaillac, une régie de recettes pour encaisser le montant des loyers de la Résidence Sociale.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale et le Trésorier de Gaillac Cadalen, comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses

• Madame VERGNES fait un point sur la séance cinéma « The artist » qui a eu lieu le 21 novembre à 14h30, proposé dans le cadre de l'alphabétisation et qui a intéressé 30 personnes. Une facture sera transmise au CCAS comme convenu.

Concernant l'alphabétisation le groupe de conversation doit reprendre le mardi de 13h30 à 16h.

• Monsieur DOAT fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenu à la MSA avec les assistantes sociales de diverses institutions dont le Conseil Général, la CARSAT, la MSA, le CMP et les représentants des associations caritatives. Après un échange fructueux d'un point de vue technique (qui peut faire quoi) un échange plus délicat a eu lieu concernant la volonté et le but des associations de rencontrer les familles. Les assistantes sociales estimant que le rapport d'enquêtes, fait par les professionnelles, devrait suffire aux associations pour se déterminer. Pour Monsieur DOAT, le fait que les uns et les autres se rencontrent est en soi une avancée.

• Monsieur BIRBES fait un point sur la rencontre avec Media Par, chargé par le Conseil Général de l'action cinéma et culture pour les personnes défavorisées, pour déplorer que cette action ne s'appuie sur les seules institutions répertoriés par le Conseil Général comme faisant un travail d'insertion, se privant des associations caritatives comme le Secours Populaire, le Secours Catholique, les Restos du Cœur et la Société Emilie de Vialar, qui ont une grande capacité à mobiliser des bénéficiaires, et qui sont par ailleurs inscrites dans une démarche d'insertion.

• Rendez-vous à venir :

Le 25 novembre à 14h avenue François Mitterrand, vernissage de l'exposition dans le logement commun de la Résidence l'OR BLEU.

Le 29 novembre de 9h30 à 18h salle des spectacles, forum « Vivre et Vieillir à domicile ».

Le 8 décembre 18h15 à la salle Dom Vayssette, le « point rencontre » avec l'ensemble des agents du CCAS.

Mardi 13 décembre à partir de 15h, « Journée portes ouvertes » à l'épicerie sociale Lou Mercat.

Le 14 décembre à 16h salle des commissions, pour l'emballage les cadeaux de fin d'année, avant le CA du CCAS.

La séance est levée à 19h45 par la présidente de séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 14 décembre :
à 16h pour l'emballage les cadeaux de fin d'année
à 18h pour le CA.

La Vice-Présidente
Danièle BORDAIS